

Informations de base	
2017/2732(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'élaboration d'une stratégie industrielle ambitieuse de l'Union européenne en tant que priorité stratégique pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Europe Subject 3.40 Politique industrielle 3.50.04 Innovation 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.05 Croissance économique	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/06/2017	Débat en plénière		
05/07/2017	Décision du Parlement	T8-0305/2017	Résumé
05/07/2017	Résultat du vote au parlement		
05/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2732(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0439/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0440/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0445/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0446/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0447/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0448/2017	03/07/2017	
Proposition de résolution		B8-0449/2017	03/07/2017	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0305/2017	05/07/2017	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)619	01/12/2017	

Résolution sur l'élaboration d'une stratégie industrielle ambitieuse de l'Union européenne en tant que priorité stratégique pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Europe

2017/2732(RSP) - 05/07/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'élaboration d'une stratégie industrielle ambitieuse de l'Union européenne en tant que priorité stratégique pour la croissance, l'emploi et l'innovation en Europe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a souligné le **rôle fondamental de l'industrie** en tant que moteur de la croissance durable, de l'emploi et de l'innovation en Europe: elle représente plus de la moitié des exportations européennes et environ 65% des investissements dans la recherche et le développement, et fournit 20% des emplois en Europe;

Constatant que la contribution de l'industrie européenne au PIB de l'Union est passée de 19% à moins de 15,5% au cours des vingt dernières années, les députés ont plaidé pour **le renforcement et la modernisation de la base industrielle en Europe** en vue d'atteindre l'objectif de faire en sorte que 20% du PIB de l'Union soit fondé sur l'industrie d'ici 2020.

Une stratégie et un plan d'action: la Commission a été invitée à présenter **d'ici le début de 2018**, avec les États membres, une stratégie et un plan d'action de l'Union en faveur d'une politique industrielle cohérente et complète visant à réindustrialiser l'Europe, en précisant les objectifs, les indicateurs, les mesures et les délais.

Cette stratégie devrait se fonder, entre autres, sur la **numérisation**, sur une économie efficace sur le plan de **l'énergie** et de l'utilisation des ressources et sur une approche axée sur le cycle de vie et l'économie circulaire.

Soulignant **le rôle des PME** en tant que pilier de l'industrie européenne, le Parlement a insisté sur la nécessité de soutenir la création d'un environnement favorable aux entreprises en établissant des conditions de concurrence équitables pour toutes les PME, les jeunes entreprises et entrepreneurs de l'Union, notamment dans les domaines les plus innovants.

Les députés ont appelé à **soutenir les pôles de compétitivité et les pôles d'innovation** et à favoriser leur coopération à l'échelle européenne, en garantissant la participation des PME, des centres de recherche et des universités aux niveaux régional et local. Ils ont également souligné l'importance:

- d'encourager **l'amélioration de la qualité des produits européens** à travers des processus de réindustrialisation, notamment grâce la recherche et au numérique;
- d'accroître **l'attractivité** de l'industrie de l'Union pour les investissements directs européens et étrangers;
- d'octroyer suffisamment de **moyens financiers** pour le secteur industriel dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP);
- d'exploiter pleinement le potentiel de l'industrie, notamment en matière de **technologies environnementales**;
- de **réduire les contraintes administratives** et le coût de mise en conformité pour les entreprises, sans nuire à l'efficacité du droit de l'Union en matière de protection des consommateurs, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Politique commerciale: soulignant l'importance pour l'industrie de l'Union d'un commerce international ouvert et équitable, le Parlement a demandé une plus grande cohérence entre la politique commerciale et la politique industrielle ainsi que la mise en place d'une **stratégie antidumping et antisubventions** cohérente et efficace, qui soit compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La Commission devrait à cet égard:

- réévaluer l'ensemble des règles de concurrence actuelles de l'Union afin de prendre en compte l'évolution des marchés mondiaux respectifs et le rôle émergent d'acteurs nationaux majeurs dans les pays tiers;
- prêter plus d'attention au **rôle des entreprises étrangères** détenues par l'État qui sont soutenues et subventionnées par leurs gouvernements;
- vérifier les **investissements directs à l'étranger** effectués par des pays tiers dans les industries stratégiques, les infrastructures et les futures technologies clés de l'Union.

Enfin, le Parlement a insisté sur nécessité de coordonner les efforts déployés par l'Union, en consultation avec tous les acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et le monde universitaire, en vue de continuer à **promouvoir de nouvelles compétences** ainsi que la requalification.

